



CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 26 juin 2018

Le 26 juin deux mil dix-huit à 18 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Mr Bourdonnay est élu Secrétaire de séance.

Présents : Mmes Desplat, Sirieix. Mrs Royoux, Bourdonnay, Verdier, Quintric, Damaz.

Absents excusés : Mme Bonnet-Njamkepo donne pouvoir à Mr Royoux, Mr Dubois donne pouvoir à Mr Bourdonnay, Mr Dutailly donne pouvoir à Mr Quintric, Mr Challos donne pouvoir à Mr Damaz.

Absents : Mr Herreman, Mme Gillot.

2018 / 51 – ENCAISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la somme de :

- **1 854,67 €** correspondant au 1^{er} remboursement pour la barrière détériorée en face du café.

Voté à l'unanimité.

2018 / 52 – DECLASSEMENT DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la voirie routière (articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10),

Vu le courrier du Département de l'Eure en date du 5 mars 2018, précisant la nature des travaux – Hors agglomération : Purges et enrobé coulé à froid – En agglomération : assainissement en traverse,

DECIDE d'engager une procédure de classement dans la voirie communale, avec renforcement des rives, de la voie suivante :

- RD 558 – Route de Lignerolles – en aval et en amont des entrées de hameau « Les Motteux ».
Longueur totale : 2 245 m

AUTORISE M. le Maire à constituer le dossier, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Voté à l'unanimité.

2018 / 53 – DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Madame Patricia STADNIK, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (90%), a présenté, au cours d'un entretien et par écrit, une demande pour diminuer son temps partiel pour une quotité de

80 % à compter du 1^{er} septembre 2018 et pour une durée indéterminée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de lui accorder d'effectuer son service à temps partiel (80%) compte tenu des possibilités actuelles d'aménagement de l'organisation du travail.

Voté à l'unanimité.

2018 / 54 – CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FINANCIER DE NORMANDIE

Monsieur le Maire,

Rappelle le projet d'achat de la municipalité d'une maison située place de l'Eglise afin de réaliser l'aménagement du centre bourg, l'élargissement de l'aire de stationnement et la création d'un parc public paysagé au profit de la commune.

Informe le Conseil Municipal de la mise en vente du terrain situé 1 place de l'Eglise, cadastré section B n°1661 pour une superficie de 2 700 m², correspondant aux besoins de la commune pour réaliser son projet.

Propose de procéder à cette acquisition.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de lui demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

DÉCIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section B numéro 1661 pour une contenance de 2 700 m²,

DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Mauvais entretien des trottoirs route de Nonancourt.